

Session extraordinaire du Conseil provisoire de la Municipalité d'Hébertville, Lac-Saint-Jean-Est, qui siège ce lundi 15 juin 2026 à 19 h 00, en la salle Tremblay-Équipement, salle de délibérations régulières du Conseil, située à l'Hôtel de ville secteur Saint-Bruno :

Sont présents(es) : M. Marc Richard
M. Sylvain Boily
M. François Claveau
M. Michel Claveau
M. Tony Côté
M. Sylvain Maltais
M. Dave Simard
M. Yvan Thériault

Sont absents(es) : MME Émilie Vaillancourt

Membres de ce conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance, MME RACHEL BOURGET, directrice générale, M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général adjoint et urbaniste, ainsi que M. SYLVAIN LEMAY, conseiller stratégique de mise en œuvre de la fusion.

Le président de la séance, Monsieur le maire Marc Richard, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur le maire, Marc Richard, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Marc Richard, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

ADMINISTRATION - GREFFE

258.06.26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par M. François Claveau, appuyé par M. Dave Simard de renoncer à l'avis de convocation et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

259.06.26

3. MOTION DE REMERCIEMENTS À MADAME DORIS VÉZINA

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Doris Vézina, secrétaire-trésorière adjointe, après 40 années de service au sein de l'ancienne municipalité de Saint-Bruno ;

CONSIDÉRANT la qualité de son travail, son dévouement et sa contribution remarquable au développement et au bon fonctionnement de la municipalité ;

Il est proposé par M. Sylvain Maltais, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REMERCIER chaleureusement Mme Doris Vézina pour ses 40 années de service, son engagement soutenu et sa précieuse contribution à la municipalité.

DE LUI SOUHAITER une retraite heureuse, remplie de santé, de bonheur avec sa famille et ses proches, et pleins de projets enrichissants.

ADOPTÉE

FINANCE

260.06.26 4. **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE POUR LES SECTEURS DE SAINT-BRUNO, HÉBERTVILLE ET HÉBERTVILLE-STATION POUR LA PÉRIODE DU 21 MAI AU 15 JUIN 2026**

LES LISTES DES COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

	<u>Saint-Bruno</u>	<u>Hébertville</u>	<u>Hébertville- Station</u>
Factures à payer	650 723.69 \$	340 053.85 \$	110 232.90 \$
Déductions à la source (avril)	74 673.67 \$	52 846.71 \$	36 004.80 \$
Déductions à la source (mai)	91 572.69 \$		
Prélèvements	49 669.67 \$	26 456.86 \$	18 412.30 \$
Salaires nets déjà payés	109 940.54 \$	66 764.55 \$	37 355.77 \$
Frais payés d'avance	0 \$	0 \$	3 712.70 \$

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 21 mai au 15 juin 2026, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Directrice des finances, Kathy Fortin, à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque ainsi que les salaires nets payés pour ladite période par chacun des secteurs soient et sont acceptés tels que libellés.

Je, soussignée, Kathy Fortin, Directrice des finances et trésorerie, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité d'Hébertville.

SIGNÉ CE 15 JUIN 2026

Kathy Fortin, Directrice des finances et trésorerie

ADOPTÉE

261.06.26 5. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR GESTION ANIMALIÈRE DE FOURRIÈRE D'ALMA 2007 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 237.06.26

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'abroger la résolution 237.06.26, adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, visant la facturation du secteur de Saint-Bruno seulement afin d'octroyer le mandat pour les trois secteurs ;

CONSIDÉRANT l'offre de services pour gestion animalière reçue de Fourrière d'Alma pour la période du 1^{er} juin 2026 au 30 mai 2027 et regroupant les trois secteurs ;

Il est proposé par M. Tony Côté, appuyé par M. Dave Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'adhésion de la municipalité d'Hébertville pour la gestion animalière avec le forfait de 30 admissions incluses, au coût annuel de 9 000 \$ (taxes en sus) - Frais à partir du 31^{ième} animal admis, pour une période d'un an à compter de la date de la première facturation, tel que décrit dans l'offre de services de Fourrière d'Alma 2007, datée du 4 juin 2026.

Il est en outre résolu que la résolution 237.06.26 soit abrogée.

ADOPTÉE

262.06.26 6. ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS EN DATE DU 4 JUIN 2026

CONSIDÉRANT la réception du rapport d'approbation du budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation Jeannois en date du 4 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit verser un montant équivalant à 10 % du déficit anticipé, le tout sous réserve des modifications qui peuvent être apportées lors de l'acceptation finale par la S.H.Q.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvan Thériault appuyé par M. Michel Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé 2026 de l'Office d'Habitation Jeannois lequel prévoit un revenu de 1 898 189 \$ dont une quote-part des municipalités participantes de 83 255 \$.

ADOPTÉE

263.06.26

7. VERSEMENT À L'ORGANISME LES APPARTEMENTS DELPHINE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Municipalité et l'organisme *Les Appartements Delphine* ont conclu une entente tripartite dans le cadre du projet visé ;

ATTENDU QUE cette entente prévoyait notamment l'octroi d'une subvention totale de 6 258 813 \$ ainsi qu'une seconde subvention de 749 188 \$, tel qu'indiqué dans la documentation reçue ;

ATTENDU QUE la Municipalité a encaissé, pour fins administratives et en prévision du versement à l'organisme, le chèque émis par la SHQ au nom de la Municipalité pour la somme de 749 188 \$;

ATTENDU QUE des intérêts totalisant 66 584,08 \$ se sont accumulés sur ce montant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder maintenant au versement de la somme due à l'organisme *Les Appartements Delphine* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dave Simard, appuyé par M. Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise le versement à l'organisme *Les Appartements Delphine* d'un montant total de 815 772.08 \$, soit la subvention de 749 188 \$ plus les intérêts de 66 584,08 \$ accumulés ;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer ledit paiement et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

QUE la présente résolution officialise le transfert des sommes reçues de la SHQ conformément à l'entente tripartite.

ADOPTÉE

264.06.26

8. PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a bonifié le programme de subvention pour l'achat des couches lavables en y intégrant les produits d'hygiène réutilisables ;

ATTENDU QUE la décomposition de ce type de produits se situe entre 300 et 500 ans ;

ATTENDU QUE la réduction de l'enfouissement est un enjeu majeur pour l'environnement ;

ATTENDU QUE la population se tourne de plus en plus vers l'achat d'articles durables, tel que les produits d'hygiène ;

ATTENDU QUE les articles subventionnables doivent être lavables (couches, inserts, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous et culottes absorbantes) ;

ATTENDU QU'un montant est octroyé par la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Régie consent à participer à une valeur de 50 % de cette subvention municipale pour un maximum de 50 \$ par demande ;

ATTENDU QUE le formulaire de la RMR (voir le site) doit être complété et déposé avec les pièces justificatives au bureau municipal des différents secteurs (Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Sylvain Maltais, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la subvention pour les produits d'hygiène réutilisables selon les modalités de la Régie des matières résiduelles, soit le remboursement complet du coût d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$ sous présentation des pièces justificatives et du formulaire dûment complété.

Il est en outre résolu que cette subvention soit versée une seule fois par période de 12 mois pour un même résident qui en fait la demande.

ADOPTÉE

265.06.26 9. ACQUISITION GRATUITE D'UNE REMORQUE-CANTINE

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes du secteur Hébertville ne peut plus opérer sa cantine et souhaite faire don de sa remorque à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette remorque sera utile à l'organisation d'activités et d'événements ;

Il est proposé par M. Dave Simard, appuyé par M. François Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER le don provenant de la Maison des jeunes du secteur Hébertville et de procéder à l'acquisition gratuite de la remorque-cantine.

D'AUTORISER M. Dave Bouchard, directeur des travaux publics, à signer les documents relatifs à cette acquisition ainsi qu'auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

266.06.26 10. AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ PERMANENT À TITRE DE JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS SECTEUR SAINT-BRUNO

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que M. Dale Lachance a été sélectionné pour occuper un poste de journalier aux travaux publics à titre permanent ;

CONSIDÉRANT que l'entrée en fonction de M. Dale Lachance s'est effectuée le 26 janvier 2026 et que son expérience et ses compétences ont été reconnues à l'échelon 1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Dale Lachance à titre de journalier aux travaux publics, en date de la présente ;

De confirmer son statut d'employé permanent au sein du service des travaux publics ;

De préciser que cet emploi est syndiqué et assujéti aux salaires et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur secteur de Saint-Bruno, à l'échelon 1, selon l'expérience et les compétences reconnues.

URBANISME

267.06.26 11. ACCEPTATION DES PROPOSITIONS DE TOPONYMIE CONCERNANT LE NOM DE CERTAINES RUES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) visant le remplacement de certains noms de rues afin de corriger les doublons survenus à la suite de la fusion des municipalités de Saint-Bruno, Hébertville et Hébertville-Station, soit :

- la rue Lajoie secteur Hébertville par la rue Lacombe ;
- la rue Simard secteur Hébertville par la rue Ouellet ;
- la rue Commerciale secteur Hébertville-Station par la rue de la Corvée ;
- la rue Larouche secteur Hébertville-Station par la rue Goderre ;
- la rue Tremblay secteur Hébertville-Station par la rue Lemay ;
- la rue Sainte-Anne secteur Hébertville-Station par la rue Brassard ;
- le nom du 3e Rang secteur Hébertville-Station et Saint-Bruno par le rang St-Jean Est du côté est de la route 169 et St-Jean Ouest du côté ouest de la route 169 ;
- la rue Larouche secteur Saint-Bruno par la rue Bouchard ;
(La rue Bouchard existant déjà dans le secteur nord de l'avenue Thibeault, petite rue ne possédant aucune adresse qui fait le lien avec l'avenue Saint-Alphonse, disparaîtra et le nom de l'avenue Thibeault se prolongera jusqu'à l'avenue Saint-Alphonse du côté nord) ;
- la rue du Parc secteur Saint-Bruno par la rue des Sports ;
- l'avenue Potvin secteur Saint-Bruno par l'avenue des Champs ;
- l'avenue Tremblay secteur Saint-Bruno par l'avenue Déry ;
- l'avenue La Barre secteur Saint-Bruno par l'avenue St-Laurent ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de citoyens du secteur et après vérification auprès de la Commission de toponymie du Québec, le Comité consultatif d'urbanisme recommande de modifier le nom de la rue "rue Plateau Beaumont", située dans le secteur Saint-Bruno, pour "rue Beaumont" ;

CONSIDÉRANT la proposition des membres du CCU d'analyser la possibilité de modifier les noms des rues Saint-Alphonse, Saint-Wilbrod et Turgeon afin de les regrouper sous l'appellation "rue Principale" ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Sylvain Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver la modification du nom de la rue Plateau Beaumont pour "rue Beaumont", dans le secteur de Saint-Bruno, conformément à la toponymie déjà approuvée par la Commission de toponymie du Québec.

De mandater l'administration municipale afin d'analyser la possibilité de modifier les noms des rues Saint-Alphonse, Saint-Wilbrod et Turgeon pour "rue Principale", et de formuler une recommandation au conseil municipal pour décision ultérieure, le cas échéant.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour attestation.

Qu'une communication soit effectuée auprès de la population à titre d'information sur les changements d'adresses.

ADOPTÉE

268.06.26 12. **AUTORISATION DE VENTE DU LOT 6 275 244 SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU QUE la municipalité d'Hébertville a procédé à un appel d'offres public pour la vente du lot 6 275 244 du cadastre du Québec, conformément à l'avis public publié ;

ATTENDU QU'un avis public intitulé « Appel d'offres au plus offrant - Vente de terrain - Lot 6 275 244 » a été publié conformément aux dispositions applicables ;

ATTENDU QUE le montant de départ pour le lot a été établi à 22 160 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2026 à 11h00 au bureau municipal du secteur Saint-Bruno ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions décrites au tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
Sylvie Martel (Les fondations Gersy)	36 300.00 \$	41 735.90 \$
Valérie Jean	30 010.00 \$	34 504.00 \$
Keven Laforest (demark)	25 500.00 \$	29 318.63 \$
Flavie Laroche Roy et Mathieu Larouche	38 359.00 \$	44 103.26 \$

ATTENDU QUE la soumission de Flavie Laroche Roy et Mathieu Laroche s'est avérée la plus élevée et respectant les conditions de l'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il proposé par M. Michel Claveau, appuyé par M. Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité d'Hébertville accepte la soumission de Flavie Laroche Roy et Mathieu Larouche au montant de 44 103.26 \$ (taxes incluses) pour l'achat du lot 6 275 244 du cadastre du Québec, conformément aux conditions prévues dans l'appel d'offres.

QUE le directeur général adjoint, M. Philippe Lusinchi, et le maire en fonction, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité d'Hébertville, tous les documents requis à la présente résolution, incluant l'acte de vente devant notaire.

QUE les frais relatifs à la transaction, incluant notamment les frais notariés, les droits de mutation immobilière ainsi que tout autre frais afférent, soient à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

COMMUNAUTAIRE

269.06.26 13. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2025-2026 DU RÉSEAU BIBLIO SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

Il est proposé par M. Tony Côté et appuyé par M. Dave Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport annuel 2025-2026 du réseau Biblio Saguenay Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE

LOISIRS

270.06.26 14. AUTORISATION DE TRAVAUX - JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station a procédé à l'implantation de jeux d'eau en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet d'un règlement d'emprunt portant le numéro 2025-05, adopté par l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis afin de finaliser l'aménagement de l'aire de jeux d'eau, pour un montant estimé de 16 000 \$ plus taxes, réparti comme suit :

- Revêtement extérieur et toiture : 3 000 \$;
- Aménagement d'un muret de pierre : 5 000 \$;
- Installation de gazon en plaques et ajout de terre : 8 000 \$;
- Autres : 1 000 \$.

Il est proposé par M. Sylvain Boily, appuyé par M. Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les investissements requis afin de finaliser les travaux tels que décrits ci-dessus, pour un montant estimé de 16 000 \$ plus taxes.

D'AFPECTER cette dépense au règlement d'emprunt numéro 2025-05 de l'ancienne municipalité d'Hébertville-Station.

ADOPTÉE

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

15. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Une période de questions est tenue à 19 h 24.

LEVÉE DE LA SÉANCE

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

M. le président constate que l'ordre du jour est épuisé et déclare que la séance soit et est levée. Il est 19 h 25.